

Yens, le 8 juillet 2024

Aux parents des élèves de 1P
scolarisés à Yens

N/réf. : 50.1/SH/ig

Sécurité routière aux abords des bâtiments scolaires du Rossé

Madame, Monsieur,

A l'occasion de la prochaine rentrée d'août 2024, la Municipalité tient à vous sensibiliser aux aspects liés à la sécurisation des accès piétonniers aux abords du Collège du Rossé en vous transmettant, par la présente, les dispositions municipales fixées en matière de sécurité et en comptant sur votre active collaboration.

1. Les cheminements piétonniers à emprunter par les élèves se rendant au Collège du Rossé figurent sur le plan annexé au présent courrier.
2. Un aménagement routier réservé aux bus scolaires a été réalisé sur le chemin de Praillon. Les bus scolaires déposent et reprennent les élèves concernés à l'endroit de l'aménagement susmentionné, à l'exception de tout autre.
3. **Les parents déposant ou reprenant des élèves (véhicules privés) effectuent leurs arrêts et parcages sur le grand parking du Collège du Rossé (places de stationnement côté collège). L'accès au parking se fait par le chemin du Rossé et le chemin de Praillon avec sortie selon la signalisation en place.**
4. Tout arrêt sur les places réservées aux bus scolaires et sur le chemin de Praillon est interdit.
5. La dépose des enfants dans le parking de la Salle polyvalente est fortement déconseillée pour des raisons de sécurité.
6. Un abri pour vélos et trottinettes est à disposition à proximité du bâtiment scolaire, accessible depuis le chemin du Rossé (en face du local de la Voirie).

.J.

La Municipalité insiste sur le fait que la sécurité routière et piétonnière est l'affaire de tous et non des seules Autorités communales, que la sécurité absolue n'existe malheureusement pas en la matière et qu'il convient à tout un chacun de montrer le bon exemple et de redoubler de vigilance.

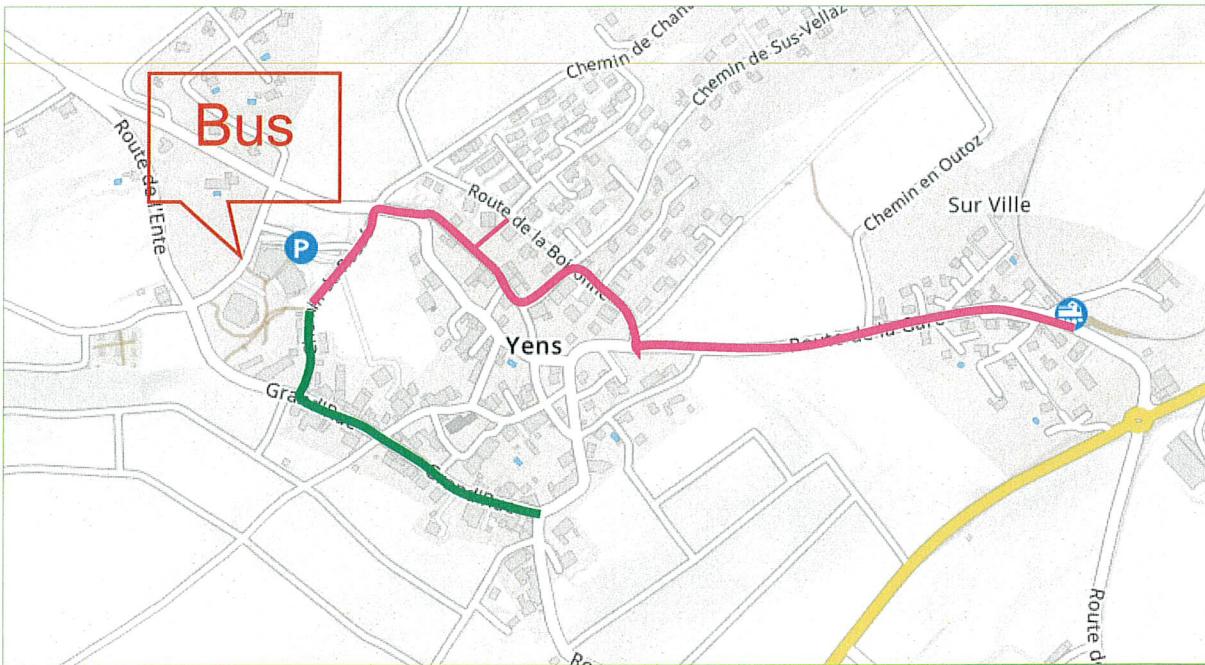
Tout en comptant sur votre collaboration et en vous remerciant de bien vouloir vous conformer aux présentes dispositions, la Municipalité vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ses sincères salutations.



Annexe : Plan des cheminements sécurisés d'accès au Collège du Rossé

Copie pour information :

- Direction des Ecoles, 1162 Saint-Prix
- Au corps enseignant du Collège du Rossé, 1169 Yens



Cheminements sécurisés pour les élèves se rendant au Collège du Rossé

1. Les élèves du village qui doivent prendre le bus doivent se rendre à l'arrêt prévu au chemin de Praillon, à l'exception des élèves du secteur de la Gare, qui prennent le bus sur la place de la Gare.
2. Selon les places disponibles, les élèves du secteur de la Gare peuvent prendre le bus pour se rendre au Collège du Rossé.
3. Les élèves se rendant à pied au Collège empruntent les cheminements marqués et sécurisés, prévus à cet effet, et signalés ci-dessus, ainsi que les passages piétons.

Rose = élèves de la partie Est du village ainsi que ceux venant à pied depuis la Gare.

Vert = élèves du Centre et de la partie Ouest du village.

La Municipalité